

01 fév 2008 -19:30

Peine de mort contre le journaliste afghan Perwez Kambakhsh

En ce qui concerne la peine de mort prononcée contre le journaliste afghan Perwez Kambakhsh, le ministre De Gucht, après délibération avec le Premier ministre Guy Verhofstadt, a décidé trois actions.

En ce qui concerne la peine de mort prononcée contre le journaliste afghan Perwez Kambakhsh, le ministre De Gucht, après délibération avec le Premier ministre Guy Verhofstadt, a décidé trois actions.

Objet : peine de mort contre le journaliste afghan Perwez Kambakhsh Bruxelles, le 1 février 2008 En ce qui concerne la peine de mort prononcée contre le journaliste afghan Perwez Kambakhsh, le ministre De Gucht, après délibération avec le Premier ministre Guy Verhofstadt, a décidé trois actions :- l'invitation de l'ambassadeur afghan à Bruxelles pour concertation et explication- l'examen de cette affaire dans le cadre de l'UE- l'approche directe du Président Karzai. En ce moment est recherché le moment le plus approprié à cet effet. Le ministre De Gucht précise que cette affaire sera suivie avec le plus grand soin.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be